

DÉCISION DU 12 JUILLET 2007

portant nomination de deux rapporteurs adjoints
auprès du Conseil constitutionnel

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL,

Vu la Constitution du 4 octobre 1958, notamment son titre VII ;

Vu l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 modifiée portant loi organique sur le Conseil constitutionnel, notamment son article 36, alinéa 2 ;

Vu la décision du 26 octobre 2006 portant nomination de rapporteurs adjoints auprès du Conseil constitutionnel pour la période octobre 2006-octobre 2007 ;

Vu la lettre du Vice-Président du Conseil d'Etat en date du 26 juin 2007 ;

Vu la lettre du Premier président de la Cour des comptes en date du 3 juillet 2007 ;

En application de la délibération du Conseil constitutionnel en date du 12 juillet 2007,

D É C I D E :

Article premier.- Monsieur Mattias GUYOMAR, maître des requêtes au Conseil d'Etat, est nommé rapporteur adjoint auprès du Conseil constitutionnel, en remplacement de Madame Isabelle de SILVA.

Article 2.- Monsieur Robert de NICOLAY, conseiller référendaire à la Cour des comptes, est nommé rapporteur adjoint auprès du Conseil constitutionnel, en remplacement de Madame Catherine MAYENOBE.

Article 3.- La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 juillet 2007

Jean-Louis DEBRÉ